

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Le seize novembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, , Paolo DA CUNHA, Patrick SCIOU, MMES Marie-Hélène LINARD, Christiane BRULAIRE, Christelle AUPY

Etait absent : M. Jean-Denis LEPEU (pouvoir à Patrick MORIN)

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 9 novembre 2021

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021.

Ordre du Jour :

- Planning d'ouverture de la Maison du Braconnage après le 11 novembre 2021
- Décision modificative n°2 budget assainissement
- Travaux de curage de fossé à proximité de la station d'épuration
- Questions diverses

Planning d'ouverture de la Maison du Braconnage après le 11 novembre 2021

Trop coûteux, le chauffage de la Maison du Braconnage a été changé. L'objectif était de pouvoir ouvrir le musée sans augmenter les coûts d'énergie.

Des pompes à chaleur ont été installées. La société Tecklim ayant terminée les travaux, le conseil décide de l'ouverture de la maison du Braconnage jusqu'au 31 décembre tous les mercredis, samedis et dimanches.

Décision modificative n°2 : budget assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des changements sur le budget de l'assainissement. Il propose donc les modifications suivantes :

Chap/imputation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 16 1641 : Emprunts et dettes assimilées		70.00 €
Chap 21 2158 : Immobilisations corporelles	70.00 €	
TOTAL	70.00 €	70.00 €

Travaux de curage de fossé à proximité de la station d'épuration

Une mesure compensatoire va être réalisée sur une parcelle communale le long de la RD 126 à l'aval du pont du Beuvron.

Ce projet est destiné à créer une annexe en rive droite du Beuvron en augmentant la superficie d'envolement lors d'un débit supérieur au débit moyen. La zone concernée par l'aménagement a un linéaire d'environ 59 mètres et une largeur moyenne de 4.40 mètres. Le fossé existant ne sera pas déplacé mais élargi sur le linéaire prévu.

L'entreprise EURL TST Terrassement Sologne Transport propose un devis pour ces aménagements de, à savoir :

- 2 630.00€ HT soit 3 156.00€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

Distribution des colis de Noël

La distribution sera effectuée par le conseil municipal et les membres de la commission du CCAS le 18 décembre 2021.

Goûter de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le 15 décembre 2021 à partir de 15h à la salle multi activités. L'association «les boules chaonnaises» offriront les viennoiseries.

Boîte à lettres du Père Noël

La boîte à lettres sera installée sur la place du Bourgneuf le 1^{er} décembre 2021.

Dossiers d'urbanisme

La Direction départementale du Territoire (DDT) continuera d'instruire les dossiers d'urbanisme de la commune en 2022.

Vœux

Les vœux auront lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 19h.

Séance levée à 19h
Affichage le 23/11/2021

Le Maire
Patrick MORIN